

Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg

Objectif 3



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'ODD 3 vise la réduction de la mortalité des futures mères (3.1), de la mortalité néonatale et infantile (3.2) ainsi que la lutte contre le SIDA, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées, l'hépatite et autres maladies transmissibles (3.3).

Il cible également la mortalité précoce et la santé mentale (3.4), l'abus de substances (3.5), les décès et les blessures causées par des accidents de la circulation (3.6), l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive (y compris la planification familiale et l'éducation sexuelle), ainsi que les décès et les maladies dus à l'exposition à des produits chimiques, à la pollution de l'air, de l'eau et du sol (3.9). La cible 3.8 souligne la nécessité d'un accès à des services de santé de qualité à un coût abordable ainsi que l'accès aux médicaments essentiels.

La mise en œuvre de l'ODD 3 soutient la lutte contre le tabagisme (3.a), la recherche et développement de vaccins et de médicaments dans les pays en développement (3.b), le financement des services de santé et la formation des agents de santé dans ces mêmes pays. Les capacités de tous les pays concernant les systèmes d'alerte précoce et de la gestion des risques pour la santé doivent être renforcées (3.d).

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 3 concerne, plus particulièrement huit cibles :

- **Cible 3.3** qui vise à la lutte contre le sida et l'hépatite B
- **Cible 3.4** qui vise à réduire le nombre de décès lié aux maladies chroniques
- **Cible 3.5** qui vise à réduire le nombre de décès lié à l'usage de drogue
- **Cible 3.6** qui vise à réduire le nombre de décès sur les routes
- **Cible 3.7** qui vise à gérer les grossesses chez les adolescentes
- **Cible 3.9** qui vise à diminuer la charge de morbidité environnementale
- **Cible 3.a** qui vise à lutter contre le tabagisme
- **Cible 3.c** qui vise à soutenir les efforts des pays en développement dans le domaine de la santé

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Atteintes à la santé		
Nombre de nouveau cas d'infection au HIV par année	●	●
Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	●	●
Proportion de fumeurs	●	●
Causes de décès		
Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques	●	●
Nombre de décès liés à la consommation de psychotropes	●	●
Taux de suicide	●	●
Taux de mortalité lié aux accidents de la route	●	●
Charge de morbidité environnementale	:	:
Fait de société		
Taux de natalité chez les adolescentes pour 1.000 adolescentes du même groupe d'âge	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Santé de base	●	●

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

En résumé

Le nombre de nouveau cas d'infection par le HIV est en augmentation continue sur les 20 dernières années au Luxembourg, tout comme l'incidence de l'hépatite B sur les 10 dernières années. La proportion de fumeurs dans la population est quant à elle en diminution régulière depuis 2005. Cette proportion était de 20 % en 2016.

Le taux de suicide, le nombre de décès liés à la consommation de psychotropes ainsi que celui liés aux accidents de la route sont tous les trois en diminution sur le long terme, bien que le dernier stagne au cours des 5 dernières années autour d'une valeur moyenne de 36 personnes par an.

Le taux de natalité chez les adolescentes est également en diminution pour atteindre une valeur de 1,47 pour 1000 adolescentes en 2015.

Enfin l'aide financière accordée aux pays en développement afin de renforcer la santé de base avoisinait, en 2015, les 6,9 millions d'EUR.

Focus sur les indicateurs clés...

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les défis de l'ODD 3 pour le Luxembourg :

- Nombre de décès prématuré lié aux maladies chroniques
- Support financier aux efforts des pays en développement dans le domaine de la santé

Nom de l'indicateur:

Nombre de décès prématuré lié aux maladies chroniques

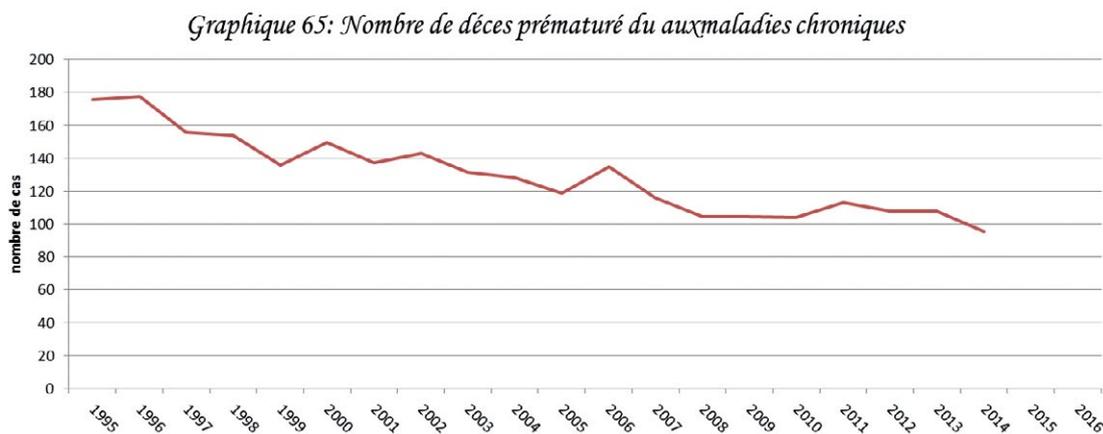
Définition et Méthode de calcul:

Somme du nombre de cas de décès chez les personnes âgées de moins de 65 ans suite à une maladie chronique du type: Malignant neoplasms (C00-C97), Diabetes mellitus (E10-14) Ischaemic heart diseases (I20-25) Cerebrovascular diseases (I60-69) Other lower respiratory diseases (J40-47) Chronic liver disease (K70-K73-K74).

Pertinence:

L'indicateur du nombre de décès prématuré donne un bon aperçu des améliorations réalisées dans le domaine médical pour suivre l'évolution de la mortalité suite aux maladies chroniques.

Représentation graphique:



Analyse:

Le nombre de cas de décès prématuré lié à une maladie chronique est en diminution régulière sur toute la période étudiée. En 1995, ce nombre de décès atteignait la valeur de 176 alors qu'en 2014 cette valeur a chuté pour atteindre les 94 cas.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la réduction le nombre de décès lié aux maladies chroniques (cible 3.4) est Nombre de décès prématuré lié aux maladies chroniques. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est amélioré de 31 %, soit une évolution clairement favorable. Sur la période courte récente de 5 années, le gain était de 8 %, soit une évolution clairement favorable.

Source des données:

Site web d'Eurostat (indicateur: hlth_cd_asdr et hlth_cd_asdr2) – date d'extraction: 14/11/2017

Nom de l'indicateur:

Support financier aux efforts des pays en développement dans le domaine de la santé de base

Définition et Méthode de calcul:

Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de la santé de base. Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères.

Pertinence:

Le soutien financier d'action dans la santé est une mesure efficace pour aider les pays en voie de développement à assurer à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Représentation graphique:

Graphique 66: APD II.2.b. santé de base



Analyse:

Les montants investis par le Luxembourg dans le secteur de la santé fluctuent d'une année à l'autre en fonction des projets qui sont éligibles au soutien de la Coopération.

Sur la période de 1995 à 2016, un montant global de 230 millions EUR a servi au renforcement des activités des pays en voie de développement dans le domaine de la santé. A l'exception des années 2001 à 2003 les montants alloués fluctuaient dans une gamme de 4 à 18 millions d'EUR.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre l'aide apportée aux pays en voie de développement pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (cible 3.a) est l'APD Santé de base. Le Luxembourg ne s'est pas fixé de seuil minimum par domaine dans le cadre de son soutien financier aux pays en développement, par contre un objectif global pour l'ensemble des domaines a été défini à un niveau de 1 % du PIB. Une évaluation en pourcentage d'existence a dès lors été appliquée pour cet indicateur.

Sur une période longue, une APD santé a été apportée sur plus de 75 % de la période, soit une évaluation jugée modérément favorable car si le support financier est en croissance les premières années, depuis 2004 les montants investis sont plus ou moins stables. Sur la période courte récente, l'APD santé était également présent sur plus de 75 % de la période, par contre on ne note pas d'accroissement des montants investis : l'évaluation est dès lors jugée modérément favorable.

Source des données:

Données transmises le 03/10/2017 par la Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes